

NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR LA DEMANDE DE LICENCE 2012

Les explications figurant dans cette notice sont destinées à faciliter les réponses aux questions qui vous sont posées sur le formulaire.

COMMENTAIRE à imprimer sur le carton de licence - Cette ligne permet de porter sur la licence une mention particulière se rapportant notamment aux fonctions exercées, à la qualification etc... Ce commentaire est limité à «47» caractères.

MODIFICATIONS

Fonctions – Précisez vos fonctions ou responsabilités particulières (Président, Trésorier...).

Arbitre – Précisez votre (ou vos) niveau(x) de qualification, en indiquant, la (ou les) discipline(s) à laquelle (auxquelles) il(s) se rapporte(nt), notamment si votre situation a été modifiée par rapport à 2011.

Chronométrateur – Indiquez votre niveau si votre situation a été modifiée par rapport à 2011.

Titulaire de diplômes (cyclisme) – Tous les titulaires de brevets fédéraux et/ou brevets d'Etat en cyclisme doivent – quel que soit le type de licence sollicitée – remplir cette zone si leur niveau a été modifié depuis leur dernière année de détention de licence.

De plus, les demandeurs d'une licence de « **cadre technique** » (nécessaire pour avoir une fonction d'encadrement ou de formateur) doivent justifier de leur(s) diplôme(s) et de leurs activités au cours de l'année écoulée. (*Décision du Comité directeur fédéral du 20 juin 1992*).

Catégorie de licence – De façon générale, la licence qu'il vous est possible d'obtenir est fonction à la fois de votre choix, de votre âge, de votre niveau sportif, ou encore de vos responsabilités sportives (dirigeant,...).

La licence « **jeune** » (jusqu'à 16 ans inclus) est destinée aux catégories : prélicenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes et cadets. (Attention voir 9 pour certificat médical).

Les différentes catégories de licence de la F.F.C. vous sont indiquées au verso avec pour certaines la concordance des séries entre les différentes disciplines.

La licence « **Service** » : (signaleur (titulaire du permis de conduire) cibiste, motard, chauffeur, sympathisant, personnel vacataire) est destinée aux personnes de 18 ans et plus qui sont amenées à remplir une tâche dans l'organisation de manifestations sportives, dans l'accomplissement de missions (sportives ou non) pour le compte de la FFC, des Comités régionaux, départementaux, des clubs ou qui souhaitent, tout simplement, faire partie de la FFC au titre de sympathisant.

Cette licence, délivrée avec ou sans présentation obligatoire d'un certificat médical, ne permet pas la participation à des compétitions, voir

Liste des licences délivrées par la F.F.C.

Activité principale – Cochez la case correspondante à votre activité principale. Un seul choix peut être effectué.

Réservé aux licenciés ayant un contrat avec un groupe sportif reconnu par l'U.C.I.

Cette rubrique doit nécessairement être complétée par le groupe sportif auquel appartient le demandeur de la licence.

Attestation médicale – Ne concerne que les licenciés relevant du SMR :

Licenciés des catégories Elite Professionnel, coureurs professionnels réintégrant le niveau amateur, coureurs de nationalité étrangère intégrant un club FFC ayant obtenu un minimum de points UCI lors de la saison précédente (ce minimum sera déterminé en fin de saison), 1^{ère} Catégorie hommes classés dans les 300 premiers du classement national route, 1^{ère} Catégorie dames classées dans les 25 premières du classement national route ; licenciés classés en 1^{ère} Catégorie VTT, Cyclo-Cross, Piste et BMX selon le tableau de concordance figurant sur ce feuillet au verso. Coureurs inscrits sur la liste ministérielle des Sportifs haut niveau, coureurs inscrits dans une filière d'accès au haut niveau (Pôle), coureurs inscrits sur la liste « espoirs » ministérielle.

Certificat médical concerne les licenciés ne relevant pas du SMR :

Pour les licences jeunes, compétitions, pass'cyclisme, pass'cyclisme open, pass'cyclo sportive, pass'sport nature, vous devez impérativement, faire remplir par votre médecin le certificat médical préétabli sur votre demande de licence, (feuillet 1 et 2).

Licence « encadrement », « service », « pass'loisir » : pour prendre part aux épreuves de masse sur route ou de VTT, et pour vous éviter de présenter au départ un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de l'année en cours, vous avez la possibilité de faire remplir par votre médecin le certificat médical préétabli sur votre demande de licence. De ce fait, la présentation de votre licence qui portera la mention « avec certificat médical » suffira.

Informations complémentaires

LES GARANTIES D'ASSURANCES LIEES A LA LICENCE S'APPLIQUENT DU JOUR DE L'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE (A 0 HEURE) PAR LA F.F.C., LE COMITE REGIONAL OU DEPARTEMENTAL.

ENGAGEMENTS DU LICENCIÉ LIES A LA PRISE D'UNE LICENCE

En qualité de licencié de la F.F.C. :

- Je déclare ne pas avoir connaissance d'un élément qui s'opposerait à la délivrance de la licence sollicitée, et ne pas avoir sollicité une autre licence pour 2012 auprès de la F.F.C., de l'U.C.I. ou d'une autre fédération nationale étrangère. La présente demande ainsi que l'usage de la licence se fait sous ma responsabilité exclusive.
- Je m'engage à respecter les statuts et règlements de la F.F.C., de l'U.C.I., de ses confédérations continentales et des autres fédérations nationales, à participer aux compétitions ou manifestations cyclistes d'une manière sportive et loyale, à me soumettre aux sanctions prononcées à mon égard et à porter les appels et litiges devant les instances prévues aux règlements. J'accepte que le TAS se prononce en dernière instance et que ses décisions seront définitives et sans appel. Sous cette réserve, je soumettrai tout litige éventuel avec l'U.C.I. exclusivement aux tribunaux du siège de l'U.C.I.
- J'accepte de me soumettre et à être lié par les règlements antidopage résultant de la législation française, des règlements fédéraux, de l'UCI et des clauses du Code Mondial Antidopage et ses standards internationaux auxquels le règlement antidopage de l'UCI fait référence. J'accepte que les résultats d'analyses soient rendus publics et communiqués en détail à mon club/équipe/groupe sportif ou mon médecin.
- J'accepte que tous les échantillons d'urine prélevés deviennent la propriété de l'U.C.I. qui peut les faire analyser, notamment à des fins de recherche et d'information sur la protection de la santé.
- J'accepte que mon médecin et/ou le médecin de mon club/équipe/groupe sportif communique à l'U.C.I., à sa demande, la liste des médicaments pris et des traitements subis avant une compétition déterminée.
- J'accepte les dispositions concernant les tests sanguins et accepte de me soumettre aux prises de sang.
- Je m'engage à respecter le code du sportif tel que défini ci-dessous :
 1. Se conformer aux règles du jeu – 2. Respecter les décisions de l'arbitre – 3. Respecter adversaires et partenaires – 4. Refuser toute forme de violence et de tricherie – 5. Etre maître de soi en toutes circonstances – 6. Etre loyal dans le sport et dans la vie – 7. Etre exemplaire, généreux et tolérant.